

Assistant socio-éducatif

Informations sur le concours

Publié le :	24-04-2025
Filière :	Filière socio-éducative
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	2
Date du concours :	27-06-2025
A propos du poste :	

Un concours interne sur titres permettant l'accès au premier grade d'Assistants socio-éducatifs, spécialité « assistant de service social » est ouvert au Centre Hospitalier Universitaire de Guyane, en application des articles 4 et 5) du décret n° 2014 -101 du 04 février 2014 afin de pourvoir 2 postes déclarés vacants.

Peuvent faire acte de candidature en application du décret n°2014-101 du 04 février 2014 portant statut particulier du corps des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière et de l'arrêté du 1er octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès aux corps des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière, les candidats doivent :

- Jouir de ses droits civiques,
- Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Être de nationalité française ou ressortissant des états membres de la communauté européenne,
- Être en position régulière au regard du code du service national,
- Avoir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de cette fonction,
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des états membres de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen.

I. MODALITE D'ORGANISATION DU CONCOURS (décret n°2014-101 du 4 février 2014 - Article 4-1°)

Aux candidats réunissant les conditions prévues aux articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'action sociale et des familles, donnant droit au titre d'assistant de service social et permettant d'en exercer l'activité.

II. CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

- 1- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique, dans le cas d'un concours ouvert pour pouvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle.
- 2- Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- 3- Les titres de formation, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné à l'article 4 du décret du 4 février 2014 susvisé, dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- 4- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- 5- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- 6- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
- 7- Extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) sera établi par le Centre Hospitalier Universitaire de Guyane

III. NATURE DES EPREUVES DU CONCOURS PROFESSIONNEL (ARTICLE 4 DE L'ARRETÉ DU 01 OCTOBRE 2014)

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps concerné et à l'emploi concerné pour les assistants socio-éducatifs
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours.

Les dossiers de candidature devront parvenir par écrit au plus tard le 26 mai 2025 (le cachet de la poste faisant foi) ou déposés au secrétariat de la DRH le 26 mai 2025 à 15h dernier délai, en 4 exemplaires, à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines

Centre Hospitalier Universitaire de Guyane

3 Avenue Alexis BLAISE 97300 CAYENNE

La date prévisionnelle de l'épreuve d'admission se déroulera à compter du 27 juin 2025.

Pour toute information complémentaire, se rapprocher du bureau des concours aux adresses suivantes :

saphia.cittee@ch-cayenne.fr ou macdonald.mildred@ch-cayenne.fr

Informations sur l'établissement

Nom : CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE

Ville : 97300 Cayenne

Site Web : <http://www.ch-cayenne.fr/>

Pour candidater

Date limite de candidature : 26-05-2025

Conditions de candidature :

- Jouir de ses droits civiques,
- Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Être de nationalité française ou ressortissant des états membres de la communauté européenne,
- Être en position régulière au regard du code du service national,
- Avoir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de cette fonction,
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des états membres de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Pièces à fournir :

- 1- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique, dans le cas d'un concours ouvert pour pouvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle.
- 2- Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- 3- Les titres de formation, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné a l'article 4 du décret du 4 février 2014 susvisé, dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- 4- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

5- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;

6- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;

Extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) sera établi par le Centre Hospitalier Universitaire de Guyane

Mail pour l'envoi des candidatures :

recrutement.drh@ch-cayenne.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines

Centre Hospitalier Universitaire de Guyane

3 Avenue Alexis BLAISE

97300 CAYENNE